

SÉPARÉS QUAND ÇA ARRANGE REGROUPÉS QUAND ÇA DÉRANGE



La Direction générale vient de publier le 26 octobre l'appel à candidatures sur postes comptables C1, C2 et C3 et le 27 octobre l'appel à candidatures sur postes de conseillers aux décideurs locaux.

LES POINTS COMMUNS AUX DEUX CAMPAGNES

- ▶ Ces deux campagnes se dérouleront pour la première fois dans un nouvel environnement MOUV'RH qui remplace TAMPCO, SIRHIUS DDV et les autres applications permettant la mobilité à la DGFIP.
- ▶ Ces deux campagnes ont l'ambition de couvrir les vacances entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023.
- ▶ Dans les deux cas un second appel interviendra au printemps 2023 pour des postes à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à la fin de l'année.

▶ Les demandes sur les deux campagnes s'articuleront de la manière suivante pour un même cadre dans les différents mouvements. Elles seront examinées selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 – candidature sur un emploi de chef de service comptable (C1) ;
- 2 – candidature en promotion sur postes comptables C2/C3 ;
- 3 – candidature en promotion sur postes de CDL ;
- 4 – candidature en mutation sur postes comptables C2/C3 ;
- 5 – candidature en mutation sur postes de CDL.

▶ L'intégralité de ces recrutements se feront au choix via MOUV'RH.

▶ Le calendrier est le suivant :

Nature des opérations	Appel à candidatures sur postes comptables	Appel à candidatures sur postes de CDL
Publication du mouvement d'initiative local (MIL)	21/10/2022	25/10/2022
Lancement de l'appel de candidatures	26/10/2022	27/10/2022
Date limite de validation des demandes dans MOUV'RH par les cadres	14/11/2022	
Date limite de saisie des avis dans MOUV'RH par les directeurs	21/11/2022	
Saisie dans MOUV'RH par les directeurs de leur classement des cadres, aussi bien pour les postes comptables, que pour les postes de CDL	25/11/2022	
Date de publication prévisionnelle des résultats	02/12/2022	
Date d'affectation	À compter du 1 ^{er} janvier 2023	

LES POINTS QUI DISTINGUENT LES DEUX CAMPAGNES

Si tous les A et A+ sont potentiellement concernés par ces deux campagnes, les inspecteurs des finances publiques :

► peuvent participer à l'appel à candidatures C3 s'ils ont réussi la sélection au grade d'inspecteur

divisionnaire pour l'année 2023, ainsi que ceux présents dans les viviers 2021 et 2022 ;

► peuvent participer à l'appel à candidatures sur postes de CDL sous réserve que le grade cible corresponde à celui d'inspecteur des finances publiques.

L'application MOUV'RH sera généralisée pour tous les mouvements dès l'ouverture des campagnes de mutation qui ouvriront en fin d'année.

DÈS À PRÉSENT, N'HÉSITÉZ PAS À FAIRE REMONTER TOUTES LES DIFFICULTÉS QUE VOUS POURRIEZ RENCONTRER AVEC LA NOUVELLE APPLICATION MOUV'RH À VOS CORRESPONDANTS **F.O.-DGFIP**

Fort de ces constats, **F.O.-DGFIP** dénonce la schizophrénie de la démarche. Après nous avoir expliqué que les qualités attendues d'un comptable ne sont pas celles qu'elle exige d'un CDL, la Direction générale opère un virage à 180 degrés en profitant du déploiement de MOUV'RH pour mixer les conditions d'accès aux deux fonctions dans un mouvement qui, dans les faits, sera unique.

Le réseau comptable aura perdu d'ici à 2024 la moitié des postes qui le composait en 2020.

Les anciens comptables qui sont devenus CDL devront se contenter désormais de faire « campagne commune » avec ceux qui le sont encore.

F.O.-DGFIP aimerait croire qu'avec le NRP « rien ne se perd tout se transforme ».

Pour **F.O.-DGFIP** c'est irrespectueux pour les cadres et totalement inaudible à l'aune des grands discours, pas si vieux, sur l'impérieuse nécessité des scinder les missions du comptable public.

LA BOUSSOLE DGFIP GARDE LE CAP DU NRP MAIS SEMBLE AVOIR PERDU TOUTE FORME DE COHÉRENCE !



ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022

